



fermeture de mon service dans une association pour cause éco

Par **lilwenn**, le **06/02/2013** à **13:57**

Bonjour,

Je vous résume au mieux ma situation professionnelle.

Je suis salariée dans une association de loi 1901 qui gère plusieurs services (chantier d'insertion, CHRS...)

Notre service chantier d'insertion ferme pour raison économique les locaux sont vendus.

Ils me proposent un reclassement sur un poste au CHRS basé sur des week end (alors que là je travaille le lundi et mercredi).

J'ai refusé le poste et il m'affirme que ce ne sera pas un licenciement économique mais une rupture conventionnelle car c'est moi qui est refusé le poste.

Pourtant, c'est bien une modification substantielle de mon contrat de travail et que si je refuse ils sont dans l'obligation d'entamer procédure de licenciement éco?

Ils me mettent la pression j'ai vraiment besoin d'une réponse merci par avance

Par **P.M.**, le **06/02/2013** à **14:09**

Bonjour,

La rupture conventionnelle implique l'accord des parties et ce n'est donc pas le cas, en plus elle n'a pas pour vocation de se substituer au licenciement économique...

Si l'employeur ne peut plus vous fournir du travail pour les jours qui devraient être prévus au contrat de travail à temps partiel suite à une perte de chantier, c'est effectivement à lui de procéder au licenciement économique si vous refusez un reclassement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **lilwenn**, le **06/02/2013** à **15:03**

Merci beaucoup pour votre rapidité.

J'ai pris contact avec la DP et l'inspection du travail et vous confirmez leur réponse. A force de leur pression on a besoin des conseils de tout le monde

Merci encore